



Votre enfant entre en maternelle en septembre 2024 ou change d'école suite à un déménagement ?

Du 12 février au 17 mai

INSCRIPTIONS SCOLAIRES POUR LA RENTRÉE 2024

**Si votre enfant entre en maternelle en septembre 2024
ou qu'il change d'école suite à un déménagement,
il faudra l'inscrire à l'école entre le 12 février et le 17 mai 2024.**



1

Deux solutions s'offrent à vous



En ligne sur

NANTES  **SERVICES.FR**

rubrique
éducation-périscolaire



À l'accueil scolaire et périscolaire
de la Ville de Nantes
sur rendez-vous au

02 40 41 94 42

**Vous n'avez pas à attendre
l'ouverture des inscriptions pour
prendre rendez-vous.**

**Si votre enfant est déjà inscrit à l'école et que vous
ne changez pas d'adresse,
aucune démarche ne sera à effectuer :
les réinscriptions sont automatiques.**

2

Les documents à fournir

- une copie de votre livret de famille** ou un extrait d'acte de naissance de votre enfant
- une attestation d'assurance habitation** de moins de 3 mois précisant votre adresse ou votre dernière quittance de loyer du bailleur social ou votre compromis de vente après délai de rétractation de 10 jours
- si vous êtes hébergé** : une attestation de responsabilité civile vie privée à votre nom et à l'adresse de la personne qui vous héberge, l'attestation d'hébergement sur l'honneur, disponible auprès de l'accueil scolaire et périscolaire, remplie par la personne qui vous héberge, une copie de sa pièce d'identité et de son attestation d'assurance habitation de moins de 3 mois
- si vous êtes allocataire de la CAF Loire-Atlantique** : votre numéro d'allocataire
- si votre enfant était déjà scolarisé dans une autre école en 2023-2024** : un certificat de radiation de cette école
- si vous êtes divorcé ou séparé** : le jugement ou à défaut une attestation sur l'honneur signée des deux parents précisant l'autorité parentale et le mode de garde mis en place pour votre enfant

3

Finalisation de l'admission

Une fois votre demande d'inscription acceptée, vous recevrez un certificat par courrier. **Il vous faudra alors contacter la direction de l'école pour finaliser l'admission de votre enfant.**

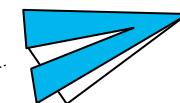
Connaître votre école de rattachement

Selon le principe de la carte scolaire, votre enfant est rattaché à une école précise déterminée par votre adresse. Pour connaître votre école de rattachement, à partir du 12 février 2024,

rendez-vous sur
NANTES  **SERVICES.FR**
rubrique
éducation-périscolaire

OU

contactez
ALL NANTES
02 40 41 9000




Les inscriptions aux temps périscolaires et aux accueils de loisirs

Les accueils du matin avant l'école, du midi et du soir après l'école

L'inscription aux accueils périscolaires se fait automatiquement en même temps que l'inscription scolaire. Votre enfant pourra les fréquenter dès la rentrée 2024.

Les accueils de loisirs du mercredi

Pour les mercredis de l'année scolaire 2024-2025, **les inscriptions se dérouleront du 10 au 12 juin 2024** sur **NANTES**  SERVICES.FR.

Il vous faudra ouvrir au préalable un dossier auprès de l'Accoord au 02 40 74 02 52.

Plus d'information dans le guide distribué avec le certificat d'inscription scolaire et sur metropole.nantes.fr/ecoles.



ALL NANTES 02 40 41 9000
metropole.nantes.fr



Nous contacter

Par courrier postal Hôtel de Ville de Nantes
2 rue de l'Hôtel de Ville - 44094 Nantes Cedex 1
Accueil du public 29 rue de Strasbourg - 44000 Nantes